

**Prise de position du conseil d'administration  
d'EIC Electricity SA, Genève,**

**relative à**

**l'offre publique d'acquisition d'Alpine Select AG, Zoug,  
sur l'ensemble des actions au porteur en mains du public  
d'EIC Electricity SA, Genève**

## **1. Contexte**

Le 8 août dernier, Alpine Select AG, Zoug, a présenté une offre publique d'acquisition sur toutes les actions au porteur en mains du public de la société EIC Electricity SA, Genève (ci-après «la Société»). Cette offre a été complétée le 28 août 2003 par un avenant. Dans sa prise de position du 4 septembre 2003, le conseil d'administration de la Société a recommandé aux actionnaires de ne pas accepter l'offre précitée. Le 12 septembre 2003, Alpine Select a annoncé une hausse du prix d'acquisition, lequel passait ainsi de 12.87 à 14 CHF en espèces par action au porteur. En outre, le délai de validité de l'offre a été reporté au 2 octobre 2003 à 17 heures. L'offre et son avenant peuvent être consultés auprès de la Banque Julius Bär & Cie SA, tél. +41-58-888.80.90, fax +41-58-888.80.99, [capitalmarkets@juliusbaer.com](mailto:capitalmarkets@juliusbaer.com), et la prise de position du conseil d'administration de la Société auprès d'EIC Electricity SA, tél. +41-22-849.06.06, fax +41-22-849.06.10, ou sur le site [www.eicpower.com](http://www.eicpower.com). Pour faire suite à l'amélioration de l'offre soumise par Alpine Select AG et conformément à une prise de position exprimée à l'adresse d'Alpine Select AG le 5 août dernier, le conseil d'administration de la Société a décidé d'offrir à Alpine Select SA la possibilité de faire soumettre à un examen détaillé (due diligence review) des trois placements de la Société dans des sociétés non cotées (private equity). Par la présente, le conseil d'administration de la Société prend brièvement position sur l'offre publique d'acquisition modifiée.

## **2. Recommandation**

Le conseil d'administration recommande une nouvelle fois aux actionnaires de ne pas accepter l'offre publique d'acquisition présentée par Alpine Select SA. L'augmentation du prix proposée est trop modeste pour motiver une modification de l'appréciation antérieure. D'autre part, il n'y a pas lieu, dans l'ensemble, d'évaluer de manière plus pessimiste les produits de réalisation figurant au ch. 3 de la prise de position du conseil d'administration du 4 septembre 2003. Depuis lors, les profils de risque des placements ont évolué comme suit:

- **Ensys AG:**  
Selon les informations fournies par la direction, la marche actuelle des affaires ne motive pas une nouvelle estimation du produit de réalisation. Une réévaluation de la fair value reste à l'ordre du jour.
- **Termobahia Ltda:**  
Depuis la prise de position du conseil d'administration du 4 septembre 2003, les parties contractantes sont parvenues à un accord formel prévoyant la mise en service de la centrale électrique. L'une des composantes de risque du projet est ainsi écartée. Une réévaluation de la fair value est envisagée.

- Scandinavian Energy Finance Ltd. (SEFL):  
Depuis la prise de position du conseil d'administration du 4 septembre 2003, le profil de risque du projet a connu une évolution négative dans l'ensemble, bien que les incertitudes liées à son évaluation restent les mêmes: alors que la majorité des clients importants des installations de chauffage à distance se sont montrés plutôt disposés, jusqu'à présent, à accepter l'introduction de tarifs permettant de couvrir les coûts d'exploitation, les relations avec la banque créditrice se sont encore détériorées. Dans un courrier du 19 septembre 2003, la banque dit en effet considérer l'ouverture de la procédure de protection des créanciers comme un défaut de paiement dans le cadre de l'exécution des contrats de crédit actuels. Bien que ce point de vue ne soit pas partagé par le conseiller juridique de SEFL, l'incertitude accrue qui en résulte justifie la mise à l'étude d'une réduction de la fair value EIC du projet.

L'adaptation des fair values respectives (et ainsi de la valeur nette d'inventaire de la Société) suivra à la fin du trimestre, soit à la fin septembre.

Genève, le 22 septembre 2003

EIC Electricity SA

Pour le conseil d'administration:

Peter Giller

Markus Ruffner